



# QualiPaysage D420 Paysage d'intérieur

Dernière mise à jour : le 22 octobre 2014 par QualiPaysage

## Délivré par :

QualiPaysage (qualification)

Ce signe ne bénéficie pas de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

## Domaine d'application :

Entreprises du paysage

## Domaine d'application détaillé, portée du signe :

Domaines : Création de jardins & espaces verts - Terrains de sports - travaux forestiers et de reboisement - Paysagisme d'intérieur - Arrosage - Végétalisation par projection - Génie végétal et aménagement en milieu aquatique - Entretien de jardins et d'espaces verts - Élagage - Travaux de fauchage - Application de produits phytosanitaires - Toitures végétalisées

## Critères de confiance :

Contrôles de la qualité des travaux	Pas d'audit
Prise en compte de la satisfaction client	non
Suivi annuel des titulaires de la marque	non
Contrôle de la qualité des services associés	Pas de contrôle
Suivi annuel de la qualité des services associés	non
Service associés : prise en compte de la satisfaction client	non
Vérification des assurances requises par l'activité concernée	non
Vérification annuelle des assurances	non
Vérification de l'existence légale du professionnel	non

Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel	non
Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme	Pas de procédure relative aux réclamations

### Caractéristiques détaillées :

Famille de signe	Travaux
Type de maître d'ouvrage	Une entreprise
Cadre de référence	
Dossier	Dossier de candidature complété et accompagné des documents demandés. Vérification du dossier par le secrétariat général et demande éventuelle de pièces complémentaires.
Examen	Etude des dossiers par les Commissions Régionales d'Examen (CRE) pour avis.
Modalités de décision d'attribution	Décision d'attribution des titres par la Commission Technique sur avis des CRE. Constitution de la Commission Technique et Conseil d'Administration :- représentants des professionnels (UNEP, SNPI, SYNAA, ...) ;- représentants des ministères concernés : Agriculture et de la pêche - Écologie et Développement Durable - Équipement - Transports et Logement - Sports ;- représentants des maîtres d'ouvrage publics et privés : AFDJEPV (Association Française des Directeurs des jardins et Espaces Verts Publics), AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France) , DDT, .... ;- représentants des maîtres d'œuvre : paysagistes d'activité libérale, architectes.
Durée de validité (en mois)	48
Modalités de suivi	Renouvellement annuel
Périodicité du suivi (en mois)	48

@ Agence Qualité Construction 2019.

[1001signes.qualiteconstruction.com](http://1001signes.qualiteconstruction.com)